



conseil des
prélèvements
obligatoires

Les notes du CPO

N° 13 - Novembre 2025

Baromètre des prélèvements fiscaux et sociaux en France – Troisième édition 2025

Cette note a été validée par le CPO lors de sa séance du 13 novembre 2025. Elle fait suite à une présentation des résultats de la deuxième édition du baromètre publiée en janvier 2024 (note n°7) et en juin 2025 (note n°11), et de la première édition du baromètre, réalisée en 2021, ayant donné lieu à une note n°3 publiée en février 2022.

Le baromètre des prélèvements fiscaux et sociaux est un sondage réalisé depuis 2021 par Harris Interactive/Toluna pour le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO) auprès d'un échantillon représentatif de la population française en collaboration avec le CREST¹. Sa troisième édition recourt à un échantillon représentatif de 3 055 personnes âgées de 18 ans et plus, soit un effectif trois fois supérieur à celui de 2021. Tels qu'ils sont entendus dans le cadre de ce sondage, les prélèvements obligatoires (PO) désignent les impôts et cotisations sociales acquittés par les ménages au profit des administrations publiques sans contrepartie directe et immédiate.

Le baromètre a vocation à mesurer périodiquement la perception qu'ont les Français de ces prélèvements fiscaux et sociaux et à éclairer les pouvoirs publics sur l'évolution de l'opinion et sur le consensus social dans ce domaine.

Le baromètre des impôts et cotisations sociales : un sondage visant à mieux connaître l'appréciation des impôts et des cotisations sociales par les Français

Le questionnaire 2025 comporte neuf sections thématiques. Six d'entre elles ont été reprises des deux baromètres précédents (connaissance du système socio-fiscal, acceptation des PO, équité des impôts et cotisations, confiance dans les institutions, usage de l'argent public et relation avec l'administration fiscale). Certaines d'entre elles ont été révisées ou enrichies de questions supplémentaires portant sur le prélèvement à la source et le financement des dépenses publiques de défense. La section sur la fraude et l'évasion fiscales et sociales, introduite en 2023, a été maintenue. Enfin, une thématique portant sur la perception des difficultés à remplir ses obligations fiscales a été ajoutée. Elle remplace la section du baromètre précédent sur les comportements économiques des contribuables induits par une évolution des prélèvements fiscaux et sociaux. À partir des questions communes aux baromètres 2021, 2023 et 2025, nous pouvons donc dégager des tendances concernant le consentement à l'impôt, la perception de l'utilisation de l'argent public et la confiance envers les acteurs publics chargés de gérer les prélèvements obligatoires.

Le baromètre inclut pour la seconde fois une expérimentation. En 2023, elle visait à identifier (lien causal) comment une amélioration de la perception quant à l'utilisation des fonds publics pouvait entraîner une hausse de l'acceptation des prélèvements fiscaux et sociaux.

¹ Centre de recherche en économie et statistique (CREST), une unité mixte de recherche regroupant des chercheurs en sciences sociales quantitatives du CNRS, de l'ENSAE et du département d'économie de l'École polytechnique.

Pour cette nouvelle édition, le CPO s'est concentré sur l'effet d'une meilleure perception du niveau de complexité du système fiscal, au regard de celui des autres pays en général et des pays voisins en particulier. Nous regardons dans quelle mesure cette perception peut influencer l'acceptation des prélèvements fiscaux et sociaux. Pour mener cette expérimentation, la moitié des répondants (groupe de traitement) a été invitée à estimer la position de la France dans un classement de 64 pays selon la complexité de leur système fiscal. Ils ont ensuite été informés du classement établi par un groupe d'experts internationaux qui place la France à la 34^{ème} place, entre l'Allemagne et le Royaume Uni. L'autre moitié des sondés (groupe de contrôle) a répondu au questionnaire sans avoir été exposée à cette information. Ce groupe a donc été interrogé dans les mêmes conditions que les sondés de 2021 et le groupe de contrôle de 2023. Ce traitement permet de mettre en évidence des potentiels effets causaux (la perception de la complexité du système fiscal peut-elle influencer l'acceptation de l'impôt ?) et non plus simplement des corrélations.

Pour garder une continuité d'analyse par rapport à 2021 et 2023, les chiffres présentés sont ceux du groupe de contrôle (soit 1 506 sondés), sauf mention contraire. L'échantillon a été constitué suivant la méthode des quotas selon le sexe, l'âge, la catégorie socio-professionnelle, la région et la taille d'agglomération. Les questions ont été posées entre le 29 août et le 8 septembre 2025, soit la même période qu'en 2021 et 2023.

La liste des questions, les données brutes et les tableaux croisés ayant servi à la rédaction de la présente note sont disponibles sur le site du CPO.

La présente note expose les principaux résultats du baromètre 2025 en les comparant à ceux des éditions de 2021 et 2023(1), puis analyse les principaux déterminants de l'acceptation de l'impôt et les principales évolutions observées depuis ces deux précédentes éditions (2).

1. Un jugement qui demeure négatif sur le niveau des prélèvements obligatoires, et très critique sur le système fiscal.

Afin de suivre l'évolution des déterminants de l'acceptation des PO depuis 2021, la troisième édition du baromètre réutilise les indicateurs des deux précédentes éditions pour évaluer le degré d'acceptation des prélèvements fiscaux et sociaux :

- l'opinion sur le niveau général des impôts et des cotisations sociales ;
- l'opinion sur le niveau des impôts payés par le répondant lui-même ;
- le fait de considérer le paiement des impôts comme un acte citoyen.

L'analyse croisée de ces dimensions met en évidence à la fois une acceptation nuancée de l'impôt (1.1) et une critique récurrente sur l'utilisation des fonds publics (1.2).

1.1. Un jugement négatif confirmé sur le niveau des prélèvements obligatoires.

1.1.1. Le jugement sur le niveau général des impôts apparaît toujours nettement plus défavorable que celui formulé par les personnes sondées lorsqu'elles s'expriment sur leur situation personnelle.

Selon cette troisième édition, 78% des Français interrogés pensent que le niveau d'imposition général en France est trop élevé, 19 % le considèrent au bon niveau et seuls 3 % le jugent trop bas². Les cotisations sociales suscitent un jugement similaire : 78 % des sondés les considèrent trop élevées, 18 % les estiment au bon niveau et 4 % trop faibles.

Le baromètre 2025 confirme cependant une différence marquée : si les Français sont très critiques envers le niveau général des impôts, leur jugement s'adoucit lorsqu'il s'agit de leur propre niveau d'imposition. Ainsi, 61 % estiment payer trop d'impôts, 36 % jugent qu'ils payent un bon niveau d'impôts et 3 % le trouvent trop faible. Cette différence est tirée principalement par les répondants avec des revenus modestes ou intermédiaires qui expriment une opinion négative.

² La somme des réponses peut être différente de 100 % lorsque certaines personnes n'ont pas répondu.

La différence de perception au niveau général et personnel s'observe aussi pour les cotisations sociales : 66 % des Français estiment en payer trop, 31 % considèrent leur niveau d'imposition comme approprié, et seuls 3 % le trouvent insuffisant.

1.1.2. Un civisme fiscal toujours solidement ancré mais une tolérance envers certaines pratiques d'évitement fiscal et social.

Pour 79 % des Français interrogés, payer ses impôts et cotisations sociales est avant tout un acte citoyen. Ce résultat fort et présent depuis 2021 confirme que le principe des PO est bien ancré dans la population.

Introduites dans la deuxième version du baromètre en 2023, les questions sur l'évitement fiscal et social – soit les comportements de fraude (illicite) ou d'optimisation (licite, mais pouvant faire l'objet d'une condamnation morale) – font à nouveau l'objet de la même série de questions dans le baromètre 2025.

45 % des sondés jugent qu'il n'est « jamais justifié » de frauder, même si l'occasion se présente, une proportion quasi identique à celle de 2023 (44 %). Sur une échelle de 1 à 10, la justification moyenne de la fraude fiscale s'établit à 3,2, contre 3,3 en 2023.

En revanche, seuls 25 % des Français estiment qu'il n'est « jamais justifié » de s'expatrier pour réduire

ses prélèvements (contre 28 % en 2023), tandis que 9 % le considèrent « toujours justifié ». La note moyenne de justification de cette pratique atteint 4,9/10, en hausse par rapport à 2023 (4,5/10).

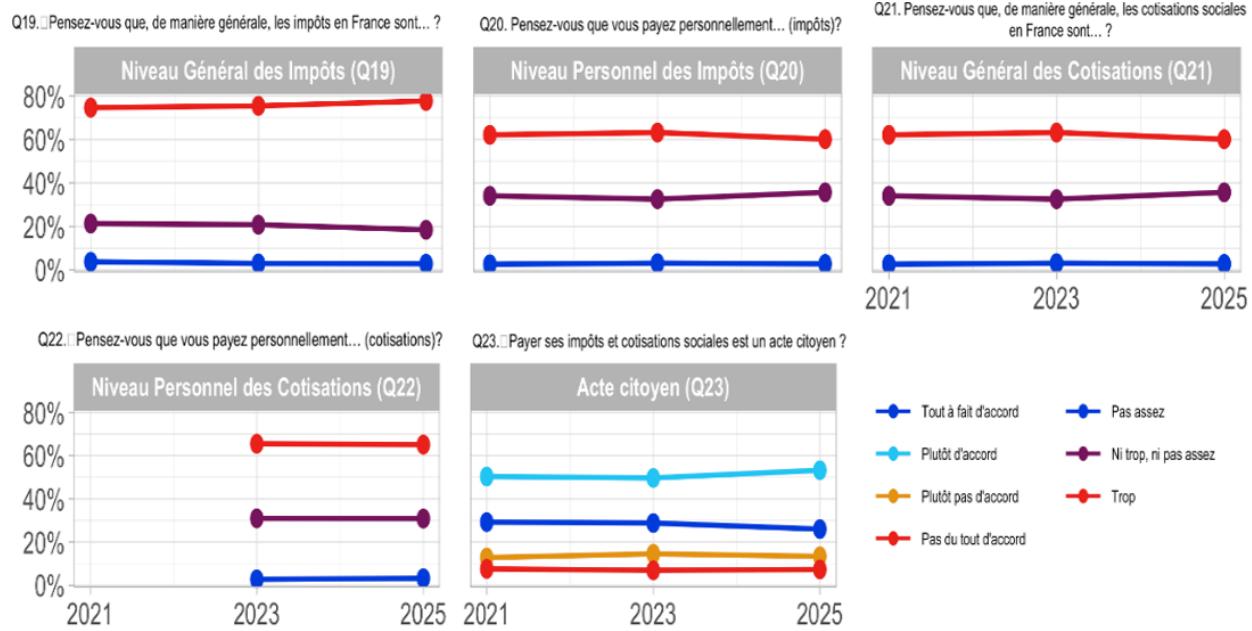
Les sondés se montrent à nouveau plus sévères envers le travail non déclaré lorsqu'il émane d'un employeur (36 % le jugent comme n'étant « jamais justifié ») que lorsqu'il provient d'un salarié (29 %). Par ailleurs, si la note moyenne de justification reste stable pour la fraude commise par un employeur (3,6/10 en 2023 et 2025), elle s'accroît pour celle d'un salarié, passant de 3,8 à 4,3/10 entre 2023 et 2025.

Les Français ont donc des jugements différenciés sur les pratiques d'évitement fiscal et social. Ces différences ne recoupent pas strictement la distinction entre fraude (illicite) et optimisation (licite). Certaines fraudes comme le travail non déclaré du salarié font l'objet d'une certaine tolérance.

1.1.3. Des tendances caractérisant des niveaux de perception des prélèvements obligatoires relativement stables

Cette troisième édition permet d'observer les premières tendances relatives à la perception de ces prélèvements par les sondés. Les graphiques ci-dessous mettent en avant une stabilité des niveaux de perception, stabilité confirmée par des tests statistiques³.

Figure 1 – Évolution des principaux indicateurs du consentement à l'impôt entre 2021 et 2025



³ Des tests statistiques permettent de vérifier si l'évolution observée est statistiquement significative ou non. Ils déterminent si les résultats observés sont probablement dus au hasard ou s'ils reflètent une vraie relation ou une vraie différence.

1.2 Des contribuables toujours critiques sur l'utilisation des fonds publics et sur le système fiscal

1.2.1 Une acceptation toujours très limitée des baisses de dépenses en réponse à une baisse des impôts ou cotisations sociales

Les sondés restent défavorables à une baisse des dépenses publiques en contrepartie de la diminution d'impôts et cotisations sociales. Les questions introduites dans l'édition du baromètre 2023 et maintenues dans cette troisième édition mettent en avant une relative stabilité dans les réponses. Plus précisément, seuls 28 % accepteraient une baisse des dépenses publiques de retraite (29% en 2023), 30% pour les dépenses de santé, 42 % pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion (chiffres identiques en 2023) et 43 % pour la défense (44% en 2023).

Cette édition du baromètre introduit de nouvelles questions sur le financement de l'augmentation du budget de la défense annoncée. 86 % des répondants refusent de financer cette augmentation par une hausse des impôts, la majorité sollicitant la diminution d'autres dépenses (62 %).

1.2.2 Une utilisation des fonds publics de plus en plus critiquée

De manière générale, l'utilisation de l'argent public reste très largement critiquée puisque seulement 28 % des sondés la qualifient de satisfaisante (36 % en 2021 et 32 % en 2023). Pour la majorité des Français, il est possible d'améliorer la qualité et la répartition des services publics sans augmenter les prélèvements, voire en les réduisant. En effet, 49 % des personnes interrogées estiment qu'on peut améliorer les services publics en baissant les impôts ou les cotisations sociales (41 % en 2023), et 38 % pensent que cela reste réalisable à niveau de prélèvements constant (46 % en 2023), ce qui constitue une évolution marquée. Seuls 7 % jugent nécessaire d'augmenter les impôts ou les cotisations pour y parvenir (stable par rapport à 2023), et 6 % considèrent qu'aucune amélioration n'est possible, quel que soit le niveau des prélèvements (5 % en 2023).

1.2.3 Une perte de confiance envers l'État central dans sa capacité à bien utiliser les deniers publics

Interrogés sur la confiance qu'ils accordent aux institutions publiques dans l'utilisation de l'argent public, les sondés expriment une différence constante entre la confiance qu'ils accordent aux pouvoirs publics locaux et celle qu'ils accordent à l'État central. Les élus et décideurs publics au niveau communal disposent d'un capital de confiance élevé (69 % des sondés affirment avoir confiance) alors qu'il décroît graduellement pour les autres échelons décisionnaires (58 % pour les départements, 56 % pour les régions), pour atteindre le niveau le plus bas au niveau central avec seulement 22 % des sondés affirmant avoir confiance en l'État.

Un fait particulièrement marquant est la forte diminution de la confiance accordée à l'État central, puisqu'en 2021 et 2023, respectivement 34 et 33 % des sondés affirmaient avoir confiance en l'État pour l'utilisation des fonds publics. Cette baisse s'observe également pour la confiance en l'Union européenne, qui passe de 38 % à 32% entre 2023 et 2025. Les tests statistiques confirment la significativité de ces écarts.

1.2.4 Un système jugé comme trop complexe en général, critique qui épargne relativement la déclaration des revenus

Dans l'édition du baromètre de 2025, le traitement proposé a concerné la complexité du système fiscal en France comparée à celle d'autres pays.

Traitement sur la complexité du système fiscal

La moitié des sondés a été confrontée à des questions supplémentaires concernant la complexité du système fiscal en France, comparativement à celle d'autres pays. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur un indice de complexité créé par un collectif de chercheurs internationaux dans le cadre d'un projet international sur la complexité fiscale⁴. Dans un premier temps, il a été demandé aux répondants de placer la France dans un échantillon de 64 pays (Europe, Asie et Amérique) afin d'évaluer le degré de complexité du système fiscal français par rapport aux systèmes étrangers. Sur cette échelle de 64 pays, le pays classé 64^{ème} représente celui qui a le système fiscal le plus complexe. Dans un

⁴ L'objectif du projet Global MNC Tax Complexity Project (<https://www.taxcomplexity.org/>) est d'identifier les déterminants de la complexité fiscale, de développer et de maintenir un indice mesurant le niveau de complexité fiscale dans différents pays [Tax Complexity Index, TCI] et d'examiner les effets de cette complexité.

second temps, la place de la France, classée au 34^{ème} rang, a été annoncée aux répondants sondés soumis au traitement qui ont ensuite été interrogés sur leur réaction face à cette information.

Parmi le groupe de sondés traités, 66 % des sondés estiment que la France se situe dans la seconde moitié du classement (pays à système fiscal parmi les plus complexes) et 9 % ont situé la France à la 64^{ème} place. À la suite de l'information reçue concernant la 34^{ème} place de la France, 31 % mentionnent ne pas être surpris par cette position de la France, tandis que 56 % se déclarent au contraire surpris, estimant que le système fiscal de la France « était plus complexe que celui des autres pays ».

Tous les sondés ont également été interrogés sur leur perception de la difficulté à remplir leurs obligations fiscales. Cette section est nouvelle dans l'édition du baromètre 2025 par rapport aux éditions précédentes.

83 % des sondés affirment avoir rempli leur déclaration de revenu en 2025 seuls ou accompagnés de leur conjoint. 64 % déclarent que cette formalité est plutôt facile, voire très facile à réaliser et 90 % des sondés plébiscitent le pré-remplissage des déclarations de revenus, source de réduction de la complexité de la déclaration.

1.2.5. Une vision clivée des prélèvements sur la transmission du patrimoine

L'impôt sur la transmission du patrimoine est jugé « trop important » par 56 % des sondés en 2025 (contre 50 % en 2021 et 54 % en 2023) et « pas assez important » par 31 % d'entre eux (33 % en 2021 et 31 % en 2023).

Ces proportions tendent à refléter l'attachement majoritaire des Français à garantir la possibilité de transmettre son patrimoine à ses descendants, y compris si cela amène à perpétuer des inégalités de richesses. Ainsi, si 90 % des Français interrogés soutiennent qu'« *il est normal que des parents souhaitent transmettre leur argent et patrimoine à leurs enfants* », seuls 40 % d'entre eux s'accordent avec l'affirmation « *il n'est pas normal que certains soient riches ou aisés uniquement parce que leurs*

parents l'étaient ». Ces proportions sont proches de celles relevés en 2023 par l'enquête *Les Français et l'impôt*⁵, avec des résultats de respectivement 90 % et 45 % sur des questions similaires.

Elles peuvent aussi s'expliquer par une tendance à surestimer l'impôt payé sur les transmissions, déjà relevée par France Stratégie en 2018⁶. Ainsi, 64 % des sondés déclarant avoir bénéficié d'un héritage mentionnent avoir dû régler des droits de succession, alors que la majorité des successions ne donne pas lieu au paiement de droits de mutation (seules 47 % des successions étaient payantes en 2022, selon la DGFIP)⁷. Cette différence pourrait s'expliquer par une confusion des contribuables entre les frais de notaires, payés lors de la rédaction de tout acte notarié, et les droits de succession.

2. Les déterminants de l'acceptation des prélèvements fiscaux et sociaux

Cette troisième édition confirme un certain nombre de déterminants déjà présents dans les éditions 2021 et 2023 (2.1), mais enregistre un nombre significatif de changements (2.2) et révèle de nouveaux déterminants qu'il est particulièrement intéressant d'examiner (2.3).

2.1. Le niveau de satisfaction sur l'utilisation de l'argent public, le sentiment d'équité fiscale et la confiance dans les institutions publiques restent des variables positivement corrélées avec l'acceptation des prélèvements

2.1.1. Le degré de satisfaction sur l'utilisation de l'argent public

72 % des Français interrogés se déclarent insatisfaits de l'utilisation qui est faite de l'argent public (ils étaient 65 % en 2021 et 68 % en 2023). La progression est sensible et continue.

Comme en 2021 et en 2023, plus les contribuables jugent positivement l'usage de l'argent public, plus leur acceptation de l'impôt est marquée, à situation égale. Ainsi, 10,5 % des sondés satisfaits de cette gestion estiment que le niveau des impôts en France est insuffisant, une proportion bien supérieure aux insatisfaits qui ne sont plus que 1,5 % à juger le niveau des impôts trop faible⁸.

⁵ Ipsos Sopra-Steria, enquête *Les Français et l'impôt*, juin 2023.

⁶ France Stratégie, *Fiscalité des héritages : impopulaire mais surestimée*, note de synthèse, janvier 2018.

⁷ Voir Cour des comptes, *Les droits de succession*, juin 2024.

⁸ Pour ce calcul, sont agrégés les très satisfaits et plutôt satisfaits de l'utilisation de l'argent public d'un côté et les très insatisfaits et plutôt insatisfaits de l'autre.

Une analyse statistique confirme que la **satisfaction quant à l'utilisation des fonds publics constitue l'un des principaux moteurs de l'acceptation fiscale**, quel que soit l'indicateur d'acceptation retenu.

2.1.2. Le sentiment d'équité fiscale

L'édition 2025 confirme les résultats des deux premières éditions du baromètre mettant en évidence une corrélation positive entre le sentiment que le système fiscal est équitable et une plus grande acceptation des prélèvements.

Ainsi, parmi les sondés considérant que le système fiscal et social redistribue les revenus de manière juste, 45 % (44 % en 2023) pensent que les impôts en France ne sont ni trop, ni pas assez élevés, toutes choses égales par ailleurs. Ce chiffre tombe à 17 % (inchangé depuis 2023) parmi les personnes qui estiment que le système n'est pas assez redistributif, et à 10 % (11 % en 2023) parmi celles qui considèrent qu'il l'est trop.

2.1.3. La confiance dans les institutions publiques

Outre une baisse significative de la confiance accordée à l'État, les données montrent qu'une meilleure confiance dans les institutions est corrélée, toutes choses égales par ailleurs, à une acceptation des prélèvements fiscaux et sociaux plus élevé. Ainsi, 87 % des sondés ayant mentionné n'avoir confiance dans aucune des institutions publiques déclarent le niveau des impôts comme trop élevé en France, tandis que ce pourcentage tombe à 55 % pour les sondés ayant mentionné avoir confiance dans l'ensemble des institutions publiques. Le lien entre la confiance dans les institutions publiques et acceptation de l'impôt est plus significatif que celui observé en 2021 et 2023, mais demeure néanmoins moins fort que celui observé pour le sentiment d'équité fiscale et la satisfaction sur l'usage de l'argent public.

2.2 La connaissance du système socio-fiscal n'est plus un déterminant de l'adhésion aux prélèvements obligatoires, tandis que certaines données socio-économiques deviennent pertinentes

2.2.1 La connaissance du système socio-fiscal

Les baromètres précédents avaient révélé un niveau de connaissance faible des Français concernant les principales données du système fiscal et social, même si l'appariement avec les données fiscales ont montré une bonne connaissance de leur impôt sur le revenu (cf. Note

du CPO n°11). Par exemple, 15 % des Français ne savent pas s'ils payent la CSG (11 % en 2021 et 17 % en 2023) et seuls 15 % des Français situent le taux de prélèvements obligatoires par rapport au PIB entre 40% et 49 % en France (14 % en 2021 et 16 % en 2023).

La connaissance des recettes des prélèvements reste limitée puisque la majeure partie des Français interrogés n'arrive pas à classer les prélèvements selon leur rendement relatif.

La réforme concernant le prélèvement à la source mise en place en septembre 2025 est source de nouvelles données permettant de tester la connaissance du système socio-fiscal. Ainsi, 8 % des sondés ne connaissaient pas le type de taux de prélèvement à la source auquel ils sont soumis et 22 % des sondés mentionnent ne pas savoir si leur type de taux a été modifié suite à la réforme de 2025 ou non.

Mise en place d'un taux de prélèvement à la source personnalisé par défaut en septembre 2025

En septembre 2025, la réforme de l'imposition à la source pour les salariés en France introduit un **taux personnalisé par défaut** pour le prélèvement à la source. Auparavant, le taux par défaut appliqué aux salariés était un **taux neutre**, non personnalisé. Ce taux était calculé sur la base d'un barème standard, sans tenir compte de la situation réelle du contribuable (autres revenus du foyer, charges déductibles, etc.). Cependant, les contribuables pouvaient opter pour un **taux non individualisé**, qui prenait en compte l'ensemble des revenus du foyer, pondéré selon sa composition ou le taux individualisé, et déterminé à partir du revenu de **chaque individu**. Il s'agit donc d'un **taux moyen spécifique**.

S'il apparaissait dans les éditions 2021 et 2023 qu'une mauvaise connaissance du système socio-fiscal était associée à une plus faible acceptation des prélèvements, toutes choses égales par ailleurs, ce n'est plus le cas dans l'édition 2025. Le lien, qui apparaissait fragile et peu robuste dans les précédentes éditions, n'est plus valable dans cette nouvelle édition.

2.2 L'âge est positivement corrélé avec l'acceptation des prélèvements obligatoires, tandis que le niveau de revenu est négativement corrélé à l'acceptation des impôts personnels

2.2.1 Les sondés les plus âgés acceptent davantage le niveau des prélèvements

La corrélation des données socio-démographiques avec l'acceptation de l'impôt était assez ambiguë dans les deux premières éditions du baromètre. En 2025, une relation significative apparaît entre l'âge et l'acceptation des impôts : les sondés les plus âgés acceptent davantage les impôts, quelle que soit la mesure de l'acceptation considérée. Par exemple, 24 % de sondés ayant 65 ans et plus considèrent que les impôts sont ni trop ni pas assez élevés, alors que cette part est de 15 % chez les 18-24 ans.

2.2.1 Le niveau de revenu et les impôts personnels fortement corrélés

Le lien entre le niveau de revenu et le consentement aux **impôts personnels** est un résultat nouveau de cette version du baromètre. Plus le niveau de revenu des sondés est élevé, plus leur acceptation de leurs impôts est faible. Les sondés à très hauts revenus déclarés sont 28 % à répondre que leurs impôts ne sont ni trop faibles, ni trop élevés, alors qu'ils sont 66 % à les considérer comme trop élevés. Pour les bas revenus, ces chiffres sont respectivement de 47 % et 48 %. L'effet est relativement fort mais n'est plus significatif lorsqu'il s'agit des impôts en général ou du comportement civique. Ces résultats sont néanmoins à nuancer, car l'introduction

d'autres variables dans l'analyse statistique peut modifier la robustesse de cet effet. Les éditions prochaines du baromètre permettront de confirmer ou infirmer cette évolution liant le niveau de revenu au consentement à l'impôt.

2.3 La qualité des relations avec l'administration fiscale et le lien entre le genre et l'acceptation des impôts restent ambivalentes.

Les relations avec l'administration demeurent de bonne qualité. Parmi les personnes interrogées ayant eu un échange avec l'administration fiscale dans les 12 mois précédant l'enquête, 72 % estiment que cet échange était satisfaisant (73 % en 2023).

Pour autant, cette bonne relation ne semble pas avoir d'effet clair sur le niveau d'acceptation de l'impôt des Français. 63 % des personnes qui jugent leur échange avec l'administration fiscale « très satisfaisant » considèrent payer trop d'impôt à titre personnel (59 % en 2023) et 75 % que le niveau des impôts en général est trop élevé (75 % en 2023).

Le genre semble continuer à jouer un rôle assez ambivalent sur le consentement. Ainsi, les femmes sont toujours plus nombreuses (39 %) que les hommes (32 %) à considérer qu'elles payent le bon niveau d'impôts à titre personnel toute chose égale par ailleurs. À l'inverse, elles considèrent moins souvent (76 % contre 82 % chez les hommes) que le fait de payer ses impôts est un acte citoyen. Par ailleurs, cet effet du genre ressort au plan statistique comme significatif, uniquement pour la variable « acte citoyen ».

Figure 2 – Les ressorts positifs de l'acceptation des prélèvements fiscaux et sociaux en 2021, 2023 et 2025

Ressorts positifs de l'acceptation des prélèvements	Lien avec l'acceptation		
	2021	2023	2025
Satisfaction quant à l'utilisation de l'argent public	Positif – Fort – Robuste		
Sentiment d'équité (attention : la notion d'équité n'est pas la même pour tous les sondés)	Positif – Fort – Robuste		
Confiance	Positif – Moyen – Robuste		Positif – Fort – Robuste
Connaissance	Positif – Moyen – Peu robuste		Non significatif

Principaux constats

L'enquête réalisée pour la troisième fois par le CPO avec le CREST et Harris Interactive / Toluna constitue un outil pour mieux comprendre l'opinion des Français sur les prélèvements fiscaux et sociaux.

Les résultats auxquels ce sondage aboutit restent à appréhender sur le temps long. L'intérêt principal d'un outil de cette nature est de permettre d'observer, non pas un niveau absolu, mais des variations dans le temps, et d'analyser leurs déterminants. **C'est pourquoi le CPO continuera de reproduire ce sondage tous les deux ans, en affinant certaines questions afin d'avoir une compréhension aussi poussée que possible de l'évolution de l'opinion et de ses déterminants.**

De cette troisième édition du « baromètre des prélèvements obligatoires » ressortent les constats suivants :

1. La première conclusion est tout d'abord celle d'une très grande stabilité des préférences des Français entre 2021 (date du premier baromètre) et 2025 ;
2. Le jugement des Français demeure ainsi négatif sur le niveau des prélèvements obligatoires en général mais le civisme fiscal reste toujours solidement ancré ;
3. La confiance accordée à l'État dans l'utilisation des fonds publics recule de manière sensible par rapport à 2023, de même que le degré de satisfaction sur l'utilisation de l'argent public, alors que ces deux facteurs influent sur le consentement à l'impôt ;
4. Le système fiscal est jugé de manière générale trop complexe. Le pré-remplissage de la déclaration de revenus est largement plébiscité par les Français pour réduire la complexité de celle-ci ;
5. Le sentiment d'équité fiscale est positivement corrélé avec l'acceptation des prélèvements obligatoires, mais la critique du niveau des impôts personnels est d'abord croissante puis décroissante avec le niveau des revenus ;
6. Le lien entre la connaissance générale du système socio-fiscal et l'acceptation des prélèvements n'est plus probant.

Au total, des actions doivent être menées pour renforcer le consentement à l'impôt, démontrer la bonne utilisation des fonds publics et renforcer la confiance dans l'État.